

Ville d'Allauch



SÉCURITÉ

Sécurité : des moyens renforcés pour l'été à Allauch

Publié le 13 juin 2023

Pour pouvoir assurer au mieux la tranquillité des habitants, des moyens spécifiques seront mis en œuvre pour renforcer les capacités d'action de la Police municipale durant la période estivale :

- des périodes d'intervention élargies la nuit jusqu'à 2 heures du matin (contre 1h du matin jusqu'à présent) grâce au plan de recrutement mis en œuvre depuis 2020 (de 13 à 22 agents soit une augmentation de 46%). Au-delà de leur mission du quotidien (plan anti-cambriolage, sécurité aux abords du centre aéré, de la piscine ou du complexe sportif, des commerces, surveillance via les caméras de vidéoprotection...), ils interviendront prioritairement en prévention contre les nuisances sonores nocturnes sur plusieurs sites : esplanade des Moulins, site à proximité de la salle François-Mitterrand, zone commerciale et zone d'activités de Fontvieille, parkings de la Pounche, rond-point du collège Yves-Montand, complexe sportif de Pie d'Autry, parkings du Logis-neuf...

Si le bilan de l'été s'avère positif concernant cette présence renforcée la nuit, ces nouveaux horaires sont pérennisés dès le mois de septembre.

- Deux brigades à moto dédiées avec plusieurs agents de Police capables de se déployer sur l'ensemble du territoire communal en quelques minutes et d'effectuer des contrôles réguliers sur certains axes stratégiques.

- Des opérations « coup de poing » contre les grands excès de vitesse en soirée et dans la nuit. À plusieurs reprises durant l'été, des contrôles de vitesse seront menés conjointement avec la Police Nationale sur des axes clés de la commune (avenue de Provence, route du Terme, avenue Salvador Allende, route des 4 saisons, boulevard Ange Martin, avenue du 7ème tirailleur, avenue Jean Giono, avenue du Général Leclerc...). Ces opérations n'auront pas pour objectif de « faire du chiffre » en se concentrant contre les petites infractions mais de lutter contre les grands excès de vitesse, phénomène particulièrement dangereux sur nos routes et générateur de fortes nuisances sonores sur plusieurs secteurs de la commune en soirée.

Si vous êtes témoins de telles infractions, vous pouvez les signaler par mail en mentionnant le lieu et l'heure précise.

L'ensemble de ces mesures est nécessaire pour renforcer la sécurité sur le territoire communal mais ne sont pas suffisantes. C'est grâce à la vigilance de tous que nous pourrons lutter, le plus efficacement possible, contre les fléaux qui nous concernent (cambriolage, vols et dégradations de véhicules, nuisances diverses...).

- Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à vous inscrire pour rejoindre le réseau « Voisins vigilants ». Allauch est citée en exemple au niveau national pour le déploiement de ce dispositif, qui ne constitue pas une garantie mais qui fait ses preuves. Grâce à l'implication de Patrick Mineo, de l'équipe municipale, de la direction de la Police municipale et des agents de terrain comme du CSU (surveillance de la vidéoprotection), nous avons réussi « à tripler le nombre de foyers voisins vigilants sur la commune » en moins de deux ans.
- Vous pouvez profiter également de l'Operation Tranquillité Absence (OTA) qui est renouvelée cet été afin d'assurer une meilleure surveillance de votre domicile durant votre absence. Tous les renseignements pour vous inscrire ici <https://www.allauch.com/au-quotidien/securite/plan-anti-cambriolage>

La sécurité est un des premiers critères de qualité de vie et elle demeure un de nos objectifs prioritaires. Nous y consacrons chaque année 1,8 million d'euros dans le cadre du budget municipal.

Poste de Police municipale

04 91 10 49 07

police@allauch.com

Pour contacter la Police nationale :

Composez le 17 ou le 112

>

MAIRIE

D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot

13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h